Image not found or type unknown

Notaire certification

Par **Mayascha**, le **02/02/2025** à **21:06**

Bonjour,

Suite un acte à réméré, nous avons fait deux avenant pour prolonger la faculté de rachat. Le notaire a refusé la 3 eme par mail en nous disant qu'on avait jamais fait l'effort d'authentifier nos procurations de nos avenants. En effet j'ai regardé les procurations envoyés et pas de certification. Mais à la lecture des actes le notaire a certifié avec son tampon : vu pour certifié signature de m à Bordeaux le . Nous n'avons jamais vue le notaire, ni avons été à son office et il ne nous a pas prévenu de son ajout. De plus la c'est la ste acheteuse qui nous a fait passer par se notaire car ils travaillent qu'avec lui et le tampon pour certification de la signature de la ste et un tampon ou tout est inclus, sauf la date manuscrite et il est différent du notre alors que ça a été fait par le même notaire, la ste se situe à Strasbourg. Est ce normal tout ça

est ce que l'on peut avoir un recours ?

merci d'avance

Par **Zénas Nomikos**, le **02/02/2025** à **23:19**

Bonjour,

voici : https://mediateur-notariat.notaires.fr/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés